Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 089-200047181-20260813-DE57_2026-BF

Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

territoire d'énergie YONNE

DELIBERATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 25 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin à quatorze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Guillaume DUMAY, Président du SDEY, dûment convoqués le dix-neuf juin deux mil vingt-six.

Présents : Jean-François ALLIOT - Mahfoud AOMAR - Jacques BALOUP – Jean-Pierre BARRET – Christian BOULEY - Anne BRUNIOT - Patrick BÜTTNER - Patrick CESCHIN - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Alain COMMARET - Gérard d'ASTORG - Jacqueline de DEMO - Jean-Baptiste de FONTENILLES - Jean DESNOYERS – Jean-Marc DICHE - Grégory DORTE - Guillaume DUMAY - Richard FAURE - Pierre FERRIER - Michel FOURREY - Jean-François GALLIMARD - Ghislain GISBRAN - Jean-Luc LEGER - Isaac MANSANTI - Éliane MÉNART - Denis POUILLOT - Danielle POUTHÉ - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Sébastien RICHARD - Stéphane VITCOQ

Absents : Christophe BERTHY - Jérôme CHARDON - Bruno COUARD - Gérard DELAGNEAU - Joël FAYADAT - Rémi GAUTHERON - Jean-Pierre GERARDIN - Jorge GUILHOTO - Patrice HENNEQUIN – Claude LAVENTUREUX - Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI - Michel SONNOIS - Pascal VOVOS - Richard ZEIGER

Pouvoirs : Bruno COUARD donne pouvoir à Jean-François ALLIOT
Rémi GAUTHERON donne pouvoir à Michel FOURREY
Jean-Pierre GERARDIN donne pouvoir à Mahfoud AOMAR
Patrice HENNEQUIN donne pouvoir à Richard FAURE
Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI donne pouvoir à Patrick BÜTTNER
Michel SONNOIS donne pouvoir à Alain COMMARET
Richard ZEIGER donne pouvoir à Guillaume DUMAY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Sébastien RICHARD

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	32
Nombre de suffrages exprimés :	39
Votes Pour :	39
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 57/2026

Objet : Annule et remplace la délibération n° 51/2026 du 25 juin 2026 - Budget Principal : Décision modificative n° 01-2026_Erreur de plume

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget Principal 2026.

La présente délibération qui porte sur la section d'investissement a pour objet :

En dépenses d'investissement – augmentation de crédits :

- D'ouvrir des crédits au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) – article 217538 (Autres réseaux) pour un montant de **900 000 €** afin de remplacer les nœuds 2G en éclairage public.
- De réduire les crédits au chapitre 23 (immobilisations en cours) – article 2315 (Installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de **900 000 €** afin de financer les remplacements des nœuds 2G.

Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 089-200047181-20260813-DE57_2026-BF

- D'ouvrir des crédits au chapitre 23 (Immobilisations en cours) – article 238 (Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles) pour un montant de 762 000 € afin de verser les avances sollicitées par les entreprises travaux.
- D'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement, au chapitre 041 (Opérations patrimoniales) – article 21351 (Bâtiments publics) pour un montant de 4 000 €, au chapitre 041 (Opérations patrimoniales) – article 2313 (Constructions) pour un montant de 30 000 € et au chapitre 041 (Opérations patrimoniales) – article 2315 (Installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 566 000 € afin de transférer les études aux comptes définitifs de travaux (études concernant la ventilation du bâtiment du 1 bis, étude liée à l'ombrière du 1 bis et les études relatives aux dossiers travaux Basse Tension).
- D'ouvrir des crédits en recettes d'investissement, au chapitre 041 (Opérations patrimoniales) – article 2031 (Frais d'études) pour un montant de 100 000 €, au chapitre 041 (opérations patrimoniales) - article 238 (Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles) pour un montant de 500 000 €.
- **Ces augmentations de crédits afin d'intégrer les études dans les comptes définitifs de travaux et afin de récupérer les avances versées aux entreprises travaux.**
- D'ouvrir des crédits en recettes d'investissement, au chapitre 13 (Subventions d'investissement) – article 1321 (Etat et établissements nationaux) pour un montant de 550 000 € suite à la notification du programme FACE 2026, au chapitre 13 (Subventions d'investissement) – article 1322 (Région) pour un montant de 9 000 € suite à la régularisation d'écriture pour erreur de saisie article comptable, au chapitre 13 (Subventions d'investissement) – article 13258 (Autres groupements) pour un montant de 160 000 €concernant les participations de communauté de communes sur des travaux (exemple : étude et fourniture de poste aire de grands passages à Venoy, travaux de raccordement ZA à Charmoy, raccordement maison de santé à Hery...-> compétence des communautés de communes) et au chapitre 13 (Subventions d'investissement) – article 1326 (Autres établissements publics locaux) pour un montant de 43 000 € pour la participation du Syndicat des eaux du Tonnerrois pour des travaux d'extension.

Objet : Décision Modificative n°1-2026

INVESTISSEMENT					INVESTISSEMENT				
DEPENSES				COMMENTAIRES	RECETTES				COMMENTAIRES
21	217538	Immobilisations corporelles - Autres réseaux	900 000,00 €	Ouverture de crédits pour le remplacement des nœuds 2G en Eclairage Public.	13	1321	Subventions d'investissement - Etat et établissements nationaux	550 000,00 €	Ouverture de crédits suite notification du programme FACE 2026.
23	2315	Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques	-900 000,00 €	Réduction de crédits afin de financer les nœuds 2G en Eclairage Public.	13	1322	Subventions d'investissement - Région	9 000,00 €	Ouverture de crédits afin de régulariser une écriture comptable suite à une erreur de saisie.
23	238	Immobilisations en cours - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	762 000,00 €	Ouverture de crédits afin de verser les avances sollicitées par les entreprises de travaux.	13	13258	Subventions d'investissement - Autres groupements	160 000,00 €	Ouverture de crédits suite conventions financières compétence Communauté de Communes et Syndicat des eaux (articles comptables spécifiques).
041	21351	Opérations patrimoniales - Bâtiments publics	4 000,00 €	Ouverture de crédits afin de transférer les études (article 2031) aux comptes définitifs de travaux (article 21351 -> ventilation au bâtiment du 1Bis Avenue Foch, article 2313-> ombrière du 1Bis Avenue Foch, et article 2315 -> études liées à la Basse Tension) .	13	1326	Subventions d'investissement - Autres établissement publics locaux	43 000,00 €	
041	2313	Opérations patrimoniales - Constructions	30 000,00 €		041	2031	Opérations patrimoniales - Frais d'études	100 000,00 €	Ouverture de crédits afin d'intégrer les études dans les comptes définitifs travaux.
041	2315	Opérations patrimoniales - Installations, matériel et outillage techniques	566 000,00 €		041	238	Opérations patrimoniales - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	500 000,00 €	Ouverture de crédits afin de récupérer les avances versées aux entreprises travaux.
TOTAL DE LA SECTION			1 362 000,00 €		TOTAL DE LA SECTION			1 362 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** le contenu de cette proposition.

Fait et délibéré en séance
Le 25 juin 2026
Le Président
Guillaume DUMAY